

POSTULAT

Application du principe de précaution dans le déploiement de la 5G

En bref

Le déploiement imminent du réseau 5G suscite des craintes quant à ses effets sur la santé au sein de la population, ainsi que de la communauté scientifique et médicale.

Le présent postulat demande au Conseil administratif l'application du principe de précaution, en adoptant et soutenant un moratoire sur l'installation d'antennes, ce qui permettra l'achèvement d'études de fond, et en informant la collectivité.

Contexte

La 5G, cinquième génération du réseau cellulaire, conçue pour accélérer grandement le débit de données et accroître l'autonomie et l'interconnexion des appareils, adviendra dans l'Union européenne en 2022. Au sein du milieu scientifique, des voix demandent à cette dernière de reporter cette extension, afin de créer un groupe de travail évaluant les risques sanitaires et environnementaux de cette technologie sur la base d'études indépendantes.

En Suisse, les normes régissant les réseaux de données sont fixées par l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Les valeurs limites ont été décidées peu avant l'an 2000 et les antennes en place – leur nombre est estimé à 18'500 unités – arrivent à saturation. Pour la 5G, prévue pour 2020 dans notre pays, il faudra ajouter 15'000 unités supplémentaires selon l'Association suisse des télécommunications, chaque unité coûtant 300'000 francs.

En conséquence, les opérateurs défendent une autre option : revoir les normes d'émission fixées par l'ORNI, plus restrictives que dans d'autres pays, pour réduire le nombre de nouvelles antennes. Aux Chambres fédérales, le Conseil fédéral a déjà proposé d'assouplir les normes fixées par l'ORNI au printemps 2018 (motion 18.3006) ; le Conseil des Etats a repoussé cette tentative par une voix d'écart. En février 2019, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a accordé aux grands opérateurs de télécommunication (Salt, Sunrise, Swisscom) les fréquences pour cette technologie, négociées pour 380 millions de francs.

Pourtant, la Fédération des médecins suisses (FMH) s'oppose à la demande des opérateurs, exigeant un système de surveillance et des recherches complémentaires avant toute hausse des valeurs limites. Le groupe consultatif d'experts en matière de rayonnement non ionisant (Berenis), créé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) à la demande de la conseillère fédérale Doris Leuthard, recommande-lui aussi de maintenir des normes préventives qui respectent le principe de précaution. Diverses démarches citoyennes illustrent également la préoccupation de la population.

La Commune de Plan-les-Ouates est désormais confrontée à des demandes d'autorisation pour la pose de nouvelles antennes ou la transformation des anciennes pour l'augmentation de la capacité permettant l'intégration de la 5G. (Voir la DD 112390/1 émanant de Swisscom.) Or, les communes peuvent être proactives dans l'application du principe de précaution. La Ville de Genève a adopté un moratoire rendant impossible l'installation d'antennes sur ses bâtiments depuis le 17 juin 1999 et d'autres communes envisagent des mesures similaires au vu des débats sur la 5G.

Positionnement des auteur-e-s

Les auteur-e-s du présent postulat constatent que :

Vu qu'il a été démontré par le passé que l'industrie avait pu influencer ou dissimuler des études sur l'impact sanitaire de leur activité (cigarette, alimentation, etc.) ;

Vu le cadre réglementaire suisse de la 5G fait l'objet de demandes d'assouplissement marquées par un fort lobbying des opérateurs et soutenues par des élu-e-s proches de ceux-ci ;

Vu les autorités fédérales se contredisent sur la 5G, accordant des fréquences aux opérateurs tout en lançant un groupe de spécialistes pour étudier sa nocivité, ce qui n'incite guère à la confiance ;

Vu qu'une partie grandissante de la communauté scientifique, médicale, politique et civile réclame une réflexion de fond et des études sanitaires sur la 5G, ainsi que l'application du principe de précaution ;

Vu que les autorités communales, démocratiquement élues, se doivent d'informer la population et de la protéger. L'article 11 de la Constitution fédérale oblige à garantir l'intégrité et le développement des plus jeunes ; or, Plan-les-Ouates compte 35 % d'habitant-e-s de moins de 25 ans.

Demandes

Au vu de ce qui précède,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates demande au Conseil administratif :

1. De mener une réflexion de fond sur les critères de déploiement de la 5G et d'appliquer le principe de précaution quant à celui-ci ;
2. De surseoir en conséquence à l'installation de toute antenne 5G sur les bâtiments publics et le territoire municipal, ainsi que d'inciter les particuliers à les refuser également ;
3. De transmettre aux autorités supérieures et associées (Conseil d'État, Conseil fédéral, Association des communes genevoises...) leur position en faveur d'un moratoire quant au déploiement de la 5G en attendant les conclusions des études scientifiques pertinentes, en particulier la version définitive du groupe Berenis créé par l'Office fédéral de l'environnement ;
4. Le cas échéant, de coordonner son action avec d'autres collectivités publiques afin d'améliorer la portée de sa démarche et d'en optimiser le coût.
5. De nous permettre d'organiser une séance publique d'information sur les effets de la 5G sur la santé humaine et animale, l'environnement, les technologies, etc. (en conviant par exemple des spécialistes ayant adopté des positions divergentes à débattre, physicien et scientifiques reconnus dans la matière) ;

Auteurs: Glenna Baillon et Catherine Borstcher

Signataires : Maurice Gardiol, Nathalie Rugger, Isabelle Willimann, Jean-Michel Meylan
Véronique Ozazma

Sources

Appel international des scientifiques au moratoire sur la 5G, 13.09.2017

<https://www.irseco.com/wp-content/uploads/2017-09-13-Scientist-Appeal-5G-Moratorium.pdf>

Le Temps, 09.03.2018, Anouch Seydtaghia, "Le virage numérique suisse est menacé"

<https://www.letemps.ch/economie/virage-numerique-suisse-menace>

Fédération des médecins suisses, Positions et recommandations de la FMH sur différents thèmes relatifs à la politique de santé (pour la session de printemps 2018 des Chambres fédérales)

https://www.fmh.ch/files/pdf20/Recommandations_de_la_FMH_Session_de_printemps_20181.pdf

RTS La 1ère, 24.07.2018, *Tout un monde*

<https://www.rts.ch/play/radio/tout-un-monde/audio/appel-a-un-moratoire-sur-le-dploiement-de-la-5g-en-europe?id=9718362>

Conseil fédéral, communiqué, 20.09.2018, "Téléphonie mobile : la conseillère fédérale Doris Leuthard crée un groupe de travail"

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-72256.html>

OFCOM, communiqué, 08.02.2019, "Attribution de fréquences de téléphonie mobile pour la 5G en Suisse"

<https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/l-ofcom/informations-de-l-ofcom/communiques-de-presse.msg-id-73916.html>

Le Temps, 26.03.2019, Anouch Seydtaghia, "5G et santé : dix points pour comprendre"

<https://www.letemps.ch/economie/5g-sante-dix-points-comprendre>